

144 bd de la Villette 75019 PARIS
contacts : uf@sud-protectionsociale.org
06 88 06 73 34
Paris le 5 mars 2008

M Philippe RENARD
Directeur de l'UCANSS
18 avenue Léon Gaumont
75980 PARIS CEDEX 20

Monsieur le Directeur,

Vous venez de signer un accord sur le droit syndical ; vous vous félicitez d'avoir obtenu la signature de 7 organisations syndicales.

Or ces 7 organisations nationales dites représentatives représentent seulement une minorité de salariés.

Parmi les signataires, figurent 4 organisations représentant les agents de direction c'est à dire nos employeurs. Certains d'entre eux s'opposent même à la liberté syndicale dans leurs organismes.

Nous affirmons, Monsieur Renard, que votre accord est un accord scélérat !

Il organise la réduction globale et progressive du droit syndical dans l'institution en réduisant le temps consacré aux salariés et à leur défense.

Il exclut les fédérations n'appartenant pas à l'une des 5 confédérations dites représentatives. Il marque votre volonté, probablement partagée par de nombreux dirigeants d'organismes, d'empêcher le développement et de réduire au silence un syndicalisme combatif comme celui de la fédération SUD Protection Sociale. ; un syndicalisme à l'opposé de celui dont vous rêvez.

Il tente de mettre en place un syndicalisme éloigné des salariés, pratiquant la complaisance vis à vis des employeurs.

Il ne tient pas compte des évolutions du paysage syndical et des discussions en cours sur la modification des règles de représentativité.

Au moment où des négociations interprofessionnelles sont ouvertes sur la modification des règles de représentativité, votre précipitation à mettre en place un accord qui va à l'encontre des travaux déjà effectués comme le rapport HADAS LEBEL et l'avis du Conseil Economique et Social est scandaleuse.

Monsieur Renard, nous vous interpellons publiquement et demandons à vous rencontrer pour en discuter :

Quels droits comptez-vous accorder aux fédérations que vous excluez de cet accord ?

Où en êtes-vous de la mise à jour de vos tableaux de résultats des élections professionnels pour prendre en compte SUD ?

Etes-vous prêt à vous engager à transmettre des directives aux organismes locaux pour qu'ils reconnaissent toute création de syndicat SUD dans un organisme du régime général ?

Etes-vous prêt à vous engager à transmettre à SUD toutes les informations et documents que vous communiquez aux autres fédérations et à nous inviter à participer aux prochaines réunions paritaires nationales ?

Etes-vous prêt à recevoir une délégation de SUD Protection Sociale ?

Dans l'attente de votre réponse, recevez Monsieur le Directeur, nos salutations syndicalistes.

Le Secrétaire National

Alain Caillot

